

Il y a deux opinions exprimées de temps à autre. Les deux sont dangereuses et négatives en ce qu'elles conseillent aux Canadiens de ne rien faire en face du danger éventuel. D'une part, on prétend que la guerre nucléaire est si terrifiante que jamais elle n'éclatera et, d'autre part, que, si jamais elle éclate, tout le monde ou à peu près tout le monde périra inévitablement. Ceux qui ont approfondi la question croient que les deux opinions sont erronées. Si le Canada subissait une attaque nucléaire, le gouvernement et les citoyens pourraient faire beaucoup pour permettre à notre pays de survivre aux terreurs effroyables d'une telle guerre.

Il faut donc prévoir, comme mesure de prévention, des abris de différents modèles contre les retombées radioactives. Certains prétendent que, de toute façon, personne ne survivrait. Telle n'est pas l'opinion de ceux à qui il incombe d'organiser la défense passive au Canada et dans d'autres pays du monde libre. D'autre part, l'intérêt est général. Plus de 4,000 personnes ont écrit aux agents du Service des mesures d'urgence, ces dernières semaines, pour demander des renseignements et des plans sur l'aménagement d'abris dans les sous-sols des habitations. Je crois que chacun d'entre nous devrait prendre des mesures à cet égard. Dans la résidence du premier ministre, propriété publique, on aménagera un abri au sous-sol. Je crois que les membres du gouvernement ou de l'opposition estiment qu'en général une action dans ce domaine est tout simplement nécessaire, étant donné toutes les circonstances.

L'année dernière, j'ai parlé de la continuité du gouvernement en temps de guerre. Nous avons cherché à prendre des mesures pour l'assurer de sorte que, si nous étions soudainement victimes d'une attaque nucléaire, le pays continuerait à avoir un gouvernement. Cette question occupe l'attention des ministères et des organismes du gouvernement fédéral aussi bien que des autorités provinciales et municipales. Il faut prendre des dispositions pour assurer des locaux convenables et les communications essentielles; les fonctions à exercer en cas d'urgence doivent être déterminées maintenant et ceux qui en seront chargés doivent être choisis et formés. Le gouvernement a des plans d'installations centrale, régionale et de zone en vue du maintien du gouvernement en cas d'attaque. Je tiens à dire que l'élaboration de ces plans a bien avancé non seulement en ce qui concerne le pays entier mais pour chaque région, grâce à la collaboration des gouvernements provinciaux. Toutes les provinces auront les installations nécessaires.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Le personnel du service central se composera de civils et de membres des forces armées. D'après notre plan, chaque centre régional comptera aussi des représentants du service public du gouvernement provincial. Le Service des mesures d'urgence définit présentement avec les autorités provinciales les rapports entre les responsabilités fédérales et les responsabilités provinciales en temps de guerre afin d'en arriver au meilleur arrangement possible.

Divers ministères ont un rôle à jouer dans les plans en vue d'assurer la continuité du gouvernement. Deux ou trois exemples suffiront peut-être. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a étendu et intensifié ses programmes d'urgence tant au point de vue de la santé que du bien-être social afin d'aider les provinces à prendre des mesures plus étendues dans ces domaines. Le ministère des Transports a créé un nouvel organisme, le Service des télécommunications nationales d'urgence pour établir dans le détail les contrôles nécessaires dans ce domaine en temps de guerre. Le ministère de la Production de défense a institué un nouvel organisme chargé de mettre au point les éléments d'un système d'approvisionnement de guerre qui exercerait un contrôle de la production, de la distribution et des prix des approvisionnements tant civils que militaires. Dans toutes ces activités, le Service des mesures d'urgence a un rôle de coordination important à jouer.

Je ne voudrais certainement pas créer l'impression que tous les éléments entrant en ligne de compte dans l'organisation des mesures d'urgence ont été réglées car de nouveaux problèmes se posent à mesure que nous étudions la question; je crois cependant que la Chambre voudra avoir l'assurance que des progrès ont été réalisés dans la période à l'étude.

Un certain nombre de questions ont été posées dans les journaux et ailleurs au sujet de la survivance. Les études qui ont été faites se fondaient sur la possibilité de diverses attaques. On n'a pas oublié qu'il y a des bombes nucléaires de différentes dimensions. Les résultats montrent que bien des gens peuvent espérer survivre aux attaques les plus intenses en prenant des précautions assez modestes.

Les provinces ont à veiller au maintien de l'ordre et de la loi, à la réglementation de la circulation, aux services d'accueil, aux services médicaux, hospitaliers et d'hygiène, aux routes, aux services d'utilité publique, de lutte contre les incendies et à la formation à la défense passive.